



Accident au travail et licenciement pendant l'arret maladie

Par **Meetincrease**, le **16/03/2009** à **10:35**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident assez stupide sur mon lieu de travail en décembre 2008.

Cependant, je ne sais pas si cela vaut pour un accident du travail car l'accident a eu lieu pendant un pot à l'occasion de Noël.

Je vous explique :

Une tombola a eu lieu lors du pot, avec des lots variés allant jusqu'au **pistolet à air comprimé** (qui lance des billes en plastique). Ayant aussi de l'alcool à disposition, la fête a rapidement dégénéré (la moyenne d'âge est d'environ 25 ans).

Aussi une bataille a rapidement eu lieu, et j'ai fini par recevoir de plein fouet une bille en plastique dans l'œil.

Du coup, j'ai passé la soirée au 15/20, urgences ophtalmologique de Paris. En plus 1 mois d'arrêt maladie (entrecoupé, car mon ophtalmo n'était pas très dispo à cause des fêtes...), mon employeur a mis fin à mon contrat de travail pendant mon arrêt maladie (j'étais en période d'essai).

Ne sachant pas trop quoi faire, et pensant être guéri, j'ai laissé l'affaire telle quelle.

Cependant, je viens d'apprendre que les traumatismes oculaires peuvent avoir des conséquences très tardivement...

Je voudrais donc savoir s'il est possible de porter plainte contre mon entreprise, ou le responsable du coup. Quelle juridiction peut être efficace ? N'est-il pas trop tard ?

Je vous remercie pour vos réponses.